



Bulletin du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Gouverne finances et fiscalités locales comparées – Québec, Canada, États-Unis et Europe

Veilleur associé : Mario Boisvert, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Depuis quelques années, le débat s'accroît sur l'à-propos d'une décentralisation des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers les municipalités. Toutefois, celles-ci se disent incapables de satisfaire aux besoins croissants de leurs commettants sans de nouvelles sources de revenu, de préférence fiscales. Pour éclairer le débat, un examen comparatif de nos autorités municipales et régionales – que nous appellerons aussi, aux fins du présent article, pouvoirs locaux – avec celles des États-Unis et de l'Union européenne s'avère riche d'enseignement.

Voici donc une synthèse¹ de plusieurs fiches de veille, publiées à l'automne 2003, qui abordent tour à tour les sujets suivants : les structures politico-administratives locales, leur taille et leurs responsabilités; leurs ressources financières et leur fiscalité; l'évolution récente de leurs finances et de leurs recettes fiscales; et, enfin, les revendications des pouvoirs locaux nord-américains et les grandes réformes européennes relatives à ces sujets.

Les structures politico-administratives des pouvoirs locaux

Les pouvoirs locaux ont en commun :

- d'offrir des services publics ou de réglementer certaines activités sur un territoire délimité;
- de disposer d'une autonomie d'action vis-à-vis des gouvernements par le mode de désignation et d'imputabilité de leurs dirigeants (généralement élus) et par leur pouvoir d'autofinancement au moyen d'une forme d'imposition non liée au volume des services consommés individuellement.

Les pouvoirs locaux exercent de multiples compétences, comme dans le cas des municipalités, ou une compétence particulière, comme dans celui des commissions scolaires. Par extension, ils comprennent aussi des organismes dont le financement et la gestion dépendent principalement des administrations locales et des élus; on pense ici aux municipalités régionales de comté (MRC).

Les pouvoirs locaux sont souvent structurés par paliers. Au premier palier, municipal ou communal, s'ajoutent un, voire deux paliers régionaux, chacun englobant les territoires des administrations de rang inférieur. Les pays les plus petits, et ceux qui sont constitués en fédération, n'ont généralement aucun – ou qu'un seul – palier régional.

Au Canada anglais, les structures locales, leurs ressources et leurs responsabilités s'apparentent à celles du Québec. Toutefois, elles sont très différentes aux États-Unis, où elles varient d'un État à l'autre. Aux municipalités s'ajoutent les *counties*, qui sont des administrations régionales indépendantes des municipalités, et non des créatures des municipalités, contrairement à nos MRC. Particularité états-unienne, outre les *school districts*, les pouvoirs

1. Synthèse des fiches 2211, 2218, 2236, 2305, 2340, 2347, 2365 et 2526. Certaines données ont été révisées, notamment pour permettre la comparaison entre la comptabilité du U.S. Census Bureau et celle de Statistique Canada. Sauf indication contraire, selon l'échéance des exercices financiers, les données pour le Canada datent de 2002 et celles pour les pays européens et les États-Unis, de 2001.

(suite à la page 2)

(suite de la page 1)

locaux comprennent un grand nombre de *special districts* chargés d'un, parfois de plusieurs services particuliers. Leurs territoires de desserte sont indépendants de ceux des municipalités et des *counties*. En Europe, les paliers régionaux peuvent être appelés *régions, départements, communautés ou provinces*.

D'un pays à l'autre, l'organisation des pouvoirs locaux, leurs compétences et leurs responsabilités par palier administratif sont si variables qu'il serait fort hasardeux de comparer, par exemple, les municipalités québécoises aux communes européennes, ou les *counties* états-uniens aux départements français. On observe la même hétérogénéité quant aux normes, périmètres et postes comptables. Ainsi, les universités, les hôpitaux et les réseaux d'électricité ou de transport collectif peuvent être ou non inclus dans le périmètre des administrations locales. Les paiements des gouvernements, qui tiennent lieu de taxes locales, peuvent être regroupés tantôt avec les impôts fonciers, tantôt avec les transferts gouvernementaux.

Compte tenu de ces différences, il est préférable de comparer les données dans leur ensemble, telles qu'elles sont définies et comptabilisées par chaque pays. Pour ce qui est des comparaisons entre le Canada et les États-Unis, on ne tiendra pas compte des conseils scolaires et on ajustera, au besoin et dans la mesure du possible, les données en déplaçant certains éléments afin de rendre davantage comparable la comptabilité des deux pays.

La taille et les responsabilités des pouvoirs locaux

La taille des pouvoirs locaux est très variable d'un pays à l'autre. Elle est liée à l'étendue de leurs responsabilités, laquelle peut dépendre de la structure de l'État : unitaire ou fédérative. On peut la mesurer à l'aide d'indicateurs de dépenses : par personne, en proportion du PIB ou par rapport à l'ensemble du secteur public. En 2001, les pouvoirs locaux ont dépensé, par habitant, 3 750 \$ US aux États-Unis et 2 600 € dans l'Union européenne (UE). Ce dernier montant recouvre des disparités énormes entre pays, allant de 350 €, en Grèce, à 10 400 €, au Danemark. Les dépenses sont supérieures à la moyenne dans les pays scandinaves et généralement inférieures dans les fédérations, comme l'Allemagne. Au Royaume-Uni et en France, elles se rapprochent de la moyenne.

Par comparaison, en 2002, les pouvoirs locaux ont dépensé 2 400 \$ CA par personne au Québec et un peu plus au Canada (2 600 \$ CA), en raison du poids relatif de l'Ontario (3 100 \$ CA). Considérant que les devises états-uniennes et européennes étaient, *grosso modo*, paritaires pour les années comparées, mais que le dollar canadien ne valait qu'environ les deux tiers de celles-ci, la taille des pouvoirs locaux est donc très importante aux États-Unis et en Scandinavie, mais plutôt modeste au Canada et dans les fédérations européennes.

Ces écarts peuvent s'expliquer en partie par la variabilité de la richesse des économies nationales. En proportion du PIB, les dépenses locales états-uniennes (10,6 %) deviennent légèrement inférieures à celles de l'UE (11,2 %), mais elles restent supérieures aux dépenses du Québec (7,3 %). Encore une fois, les cas canadien et allemand se rapprochent. Néanmoins, comme les gouvernements monopolisent une plus petite part du PIB aux États-Unis, le poids des dépenses locales par rapport à l'ensemble des dépenses publiques y est plus important. Celles-ci comptent pour 39,7 % des dépenses publiques nettes en biens et services, contre 12,9 % au Québec.

Les États-Unis apparaissent donc comme un cas d'espèce parmi les fédérations occidentales. C'est qu'un second palier de gouvernement peut prendre en charge des infrastructures régionales et des services comportant des aspects redistributifs, laissant aux pouvoirs locaux les services de proximité ou à la propriété. Mais les administrations locales des États-Unis assument parfois des responsabilités importantes en matière de services aux personnes, comme dans plusieurs pays non fédératifs d'Europe. En Scandinavie, en Italie et en Espagne, les pouvoirs locaux peuvent avoir charge de la rémunération des enseignants et de l'assistance sociale, ainsi qu'en tout ou en partie, des soins de santé, des universités et des hôpitaux.

Aux États-Unis, les responsabilités des pouvoirs locaux non scolaires varient énormément entre les États et au sein même de ceux-ci. Mais, globalement, elles se chiffrent à 29,5 % de leur budget pour des services qui n'en monopolisent que 1,1 % au Québec. Ainsi, 13,6 % des dépenses des *counties* et des *municipalities* sont consacrées à l'éducation, y compris parfois à l'enseignement supérieur. De même, 22,4 % des budgets des *special districts* et 16,3 % de ceux des *counties* vont aux soins de santé et aux hôpitaux. Enfin, les services sociaux et le soutien du revenu monopolisent 11,3 % des dépenses des *counties*, des fonctions qui, au Canada, ne sont vraiment assumées que par les pouvoirs locaux de l'Ontario, mais de façon très importante (22,6 %). On aura noté le rôle particulier des *counties* dans la prise en charge des services locaux « non traditionnels ».

Les ressources financières et la fiscalité locale

Le fardeau fiscal imposé par les pouvoirs locaux est lié à l'étendue de leurs responsabilités, mais aussi à leur degré d'autonomie fiscale, c'est-à-dire la proportion de leurs revenus tirée des recettes fiscales. Ces recettes comprennent les impôts qu'une administration locale perçoit elle-même et ceux qui lui sont remis par un gouvernement selon une formule de partage prédéterminée.

Aux États-Unis, malgré l'important volume de dépenses à assumer par les pouvoirs locaux, le fardeau fiscal est limité par une autonomie fiscale réduite. En 2001, les pouvoirs locaux états-uniens ont perçu, par habitant, 1 250 \$ US en impôts contre 1 000 € dans l'UE. Naturellement, ce dernier montant recouvre de grandes disparités, les impôts locaux étant beaucoup plus élevés en Scandinavie que dans les fédérations allemande et belge. Ils se situent dans la moyenne en France, mais ne sont que de 400 € au Royaume-Uni. Par comparaison, en 2002, les pouvoirs locaux ont perçu 1 000 \$ CA au Québec et au Canada, contre 1 500 \$ en Ontario.

Examinés en proportion du PIB, les impôts locaux états-uniens (3,5 %) deviennent sensiblement inférieurs à ceux de l'UE (4,2 %). Encore une fois, les cas canadien et allemand sont similaires (près de 3,0 %, comme au Québec). Néanmoins, aux États-Unis, les pouvoirs locaux sont si importants par rapport à l'ensemble du secteur public qu'ils monopolisent une proportion des recettes fiscales (15,6 %) aussi élevée qu'en Europe et plus grande qu'au Québec (9,5 %).

L'autonomie fiscale des administrations locales n'est que de 33,2 % aux États-Unis. La grande majorité des recettes fiscales (71 %) y provient de l'impôt foncier et le reste, des taxes à la consommation principalement (18 %). Par comparaison, l'autonomie fiscale atteint 37,1 % dans l'UE. Cela va du Royaume-Uni, où elle est très faible (16,3 %) et fondée uniquement sur l'impôt foncier, à la Suède, où elle est très forte (73,0 %) et fondée uniquement sur

l'imposition des revenus. Dans les autres grands pays d'Europe, les autorités locales ont accès à un ensemble hétérogène de taxes et d'impôts qui peut comprendre, outre ceux qui ont été déjà mentionnés, des impôts sur la production, la masse salariale, le capital, etc. L'autonomie fiscale se situe dans la moyenne européenne en Allemagne, mais elle est supérieure en France, où elle égale celles du Canada et du Québec (environ 42 %). Les pouvoirs locaux canadiens disposent donc d'une bonne autonomie fiscale, même si leur fiscalité se limite aux seuls impôts fonciers.

Ces constats sur l'autonomie fiscale doivent être relativisés. D'abord, l'autonomie fiscale n'est qu'une composante de l'autonomie financière. En effet, les administrations locales disposent d'autres sources de revenus autonomes, notamment la tarification des services. Contrairement à une idée répandue, la tarification des services ne représente pas, aux États-Unis, une part plus importante des revenus des pouvoirs locaux non scolaires qu'au Canada : 25,9 % contre 22,7 %, et 18,9 % au Québec. La différence vient entièrement des *special districts* qui tarifent beaucoup plus que les *counties* et les municipalités. Considérant l'ensemble des revenus autonomes, il s'ensuit que l'autonomie financière locale, aux États-Unis, à l'exclusion du secteur scolaire, atteint 70,5 % contre 80,6 % en Ontario et 88,5 % au Québec².

Par ailleurs, une mesure quantitative de l'autonomie fiscale doit être nuancée en fonction du degré de contrôle, de diversité et d'exclusivité des impôts. Le degré de contrôle est quasi nul lorsqu'il y a simple remise aux administrations locales d'une tranche d'un impôt levé par un gouvernement. Cette formule est fréquente en Europe. En fait, si cette tranche n'est pas répartie entre les collectivités d'après leur part de l'assiette d'imposition, mais selon d'autres critères, comme celui de la population, on ne doit pas parler de recettes fiscales, mais de transferts.

En Europe, le contrôle entier d'un impôt, de la définition de l'assiette à la fixation des taux, est très rarement accordé aux administrations locales, sauf pour des impôts très mineurs. L'impôt foncier est généralement celui que les administrations contrôlent le mieux. À l'instar du Québec, le gouvernement de tutelle définit l'assiette et laisse le palier local fixer les taux à l'intérieur de balises. Les autres grandes sources de recette fiscale, comme les taxes générales à la consommation ou les impôts sur le revenu, lorsqu'elles sont accessibles, sont souvent beaucoup plus encadrées.

Une plus grande diversification des sources de revenu donne aux administrations locales de plusieurs États américains et de certains pays européens plus de latitude dans l'élaboration de leur politique budgétaire qu'à leurs vis-à-vis canadiennes. Cependant, cette diversification répond en partie à de plus grandes responsabilités à caractère distributif, moins centrées sur les services liés à l'habitat, davantage sur les services aux personnes.

L'exclusivité de l'accès à une assiette fiscale renforce également l'autonomie financière. Malheureusement, exclusivité et diversification font rarement bon ménage. L'impôt foncier mis à part, les divers paliers de l'administration locale sont habituellement obligés de partager l'accès aux assiettes fiscales importantes avec les gouvernements, et ils doivent parfois même le faire entre eux. Les gouvernements sont toujours les premiers à se servir, grâce à leur prééminence légale ou à leur poids financier. Même lorsqu'une administration locale a le pouvoir d'augmenter un taux d'imposition, cela peut s'avérer très difficile si l'assiette est déjà lourdement imposée par d'autres instances. Aux États-Unis, un veto des citoyens par référendum est alors à craindre.

La saga du budget 2004 de la Ville de New York illustre certaines de ces contraintes. Après s'être vu refuser la renaissance d'un ancien impôt sur le revenu des navetteurs, le maire a dû négocier avec les membres de la chambre législative de l'État pour faire renverser le veto du gouverneur et pouvoir ainsi augmenter légèrement les impôts municipaux sur le revenu et sur les ventes.

L'évolution récente des finances et des recettes fiscales locales

Bien que la conjoncture économique à laquelle ont dû faire face les pouvoirs locaux montre des tendances semblables dans tous les pays observés, l'évolution de leur situation financière présente des particularités liées aux différences entre les responsabilités et les sources de revenu locales. Ainsi, au Canada, pendant la reprise économique de la seconde moitié des années 1990, la croissance des recettes fiscales des gouvernements a été très rapide et leurs larges déficits se sont transformés en surplus importants, à l'aube des années 2000. Pour ce faire, le gouvernement fédéral a aussi procédé à de profondes coupes dans ses transferts aux provinces. Celles-ci ont, dans une moindre mesure, diminué le financement qu'elles accordaient aux services municipaux usuels, sans pour autant décentraliser d'importantes responsabilités vers les municipalités, sauf en Ontario dans les domaines de la santé et des services sociaux. Quant à la croissance des impôts municipaux, elle a été très faible par suite de la stagnation du marché foncier.

Dans les années 2000, les problèmes économiques des États-Unis et les vicissitudes qu'ont connues les secteurs de la finance et de la haute technologie ont entraîné, au Canada, une diminution des impôts sur le revenu. De cette situation, conjuguée à la poussée des dépenses en santé, a résulté une brusque détérioration des finances provinciales, qui sont passées d'un surplus global de 12,8 G\$ CA, en 2001, à un déficit de 6,3 G\$ CA en 2003. Cependant, la soudaine pénurie de logements, faisant suite à un excédent dans les années 1990, a favorisé, depuis 2002, une forte poussée de l'activité immobilière, donc de l'assiette fiscale des municipalités. Ainsi, entre 1998 et 2000, les recettes autonomes du gouvernement fédéral et des provinces ont augmenté de 14,3 % et de 19,9 % respectivement, contre seulement 7,9 % pour les administrations municipales. De 2000 à 2002, on observe un renversement complet de la situation avec des changements respectifs de - 1,7 %, de - 2,6 % et de + 5,7 %.

Par ailleurs, on constate aux États-Unis que, dans les années 1990, les recettes fiscales des administrations locales multifonctionnelles ont crû moins vite que celles du gouvernement fédéral et des États, mais plus rapidement qu'au Canada, parce que certaines perçoivent des taxes à la consommation. À partir de 2001, des difficultés économiques plus graves qu'au Canada ont frappé durement tous les paliers administratifs. Washington est passé d'un surplus excédant les 100 G\$ US à un déficit approchant maintenant les 550 G\$ US. Les États ont dû combler des manques à gagner cumulatifs de 200 G\$ US.

Entre-temps, le gouvernement des États-Unis a réduit ses transferts et le financement des mandats qu'il confiait aux États et aux autorités locales, notamment en matière de sécurité publique et d'environnement. Les États ont aussi refilé une partie de leur « facture » aux paliers locaux. Par ailleurs, ces derniers font aujourd'hui face au coût croissant de l'assurance-maladie et des services de santé. Enfin, plusieurs souffrent d'un manque à gagner au titre des

2. Aux États-Unis, les paiements tenant lieu de taxes sont comptabilisés avec les transferts inconditionnels, alors qu'au Québec ils sont inclus dans les impôts fonciers. Il n'a pas été possible de concilier les données comptables à cet égard. Toutefois, on sait que ces paiements représentent 5,5 % des recettes des municipalités québécoises.

(suite de la page 3)

taxes à la consommation ou de l'impôt sur le revenu. Ce manque est contrebalancé par la vigueur de l'assiette foncière. En fait, les taxes de vente des villes ont augmenté de 6,5 % par année, entre 1995 et 2000, avant de diminuer au rythme de 1,0 % par année, de 2000 à 2002. Entre-temps, les impôts fonciers ont progressé de 4,2 %, puis de 5,5 % par année. Néanmoins, nombreux sont les *counties* et les municipalités qui doivent maintenant relever leurs taux fonciers ou leurs tarifications, tout en réduisant les services, pour joindre les deux bouts. New York, par exemple, face à un manque à gagner prévisible de 6,4 G\$ US en 2004, a notamment haussé le taux de son impôt foncier de 18 %.

L'évolution des finances locales de l'UE est plus difficile à analyser parce que, dans les pays les plus peuplés, elle a été bouleversée par des réformes des responsabilités et du financement, particulièrement importantes en Italie et en Espagne. Ainsi, de 1998 à 2002, les dépenses locales ont augmenté presque trois fois plus vite dans l'UE qu'au Canada (de 27,0 % contre 10,7 %, dépenses scolaires incluses). Dans chaque cas, les recettes fiscales ont suivi, mais les transferts gouvernementaux pas toujours, de sorte que les pouvoirs locaux européens sont passés d'un excédent global de 4 G€ à un déficit de 10 G€; au Canada, le solde a chuté et est passé de 6 G\$ CA à 1 G\$ CA.

Depuis 2002, la détérioration des conditions économiques et des finances nationales a conduit plusieurs gouvernements européens à prendre des mesures pour restreindre les dépenses et l'endettement des pouvoirs locaux, tout en limitant leurs taux de taxation et d'imposition dans un souci de compétitivité : gel des taux des taxes, resserrement des assiettes imposables, obligation d'équilibrer les budgets comme en Amérique du Nord, etc.

Les revendications nord-américaines et les réformes européennes des pouvoirs locaux

Dans le contexte d'une « nouvelle économie » urbaine, technologique et mondialisée, d'une part, et du vieillissement de la population et des infrastructures, d'autre part, l'évolution des finances des divers paliers administratifs a favorisé, depuis les années 1990, des remises en question du rôle et des ressources financières des administrations locales. La discussion porte invariablement sur la pertinence de décentraliser des responsabilités et des ressources financières vers le palier local, les grandes villes en particulier.

Au Canada et au Québec, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) réclament une reconnaissance plus formelle de leurs membres comme « gouvernements » autonomes, ainsi qu'un accès plus aisé aux fonds fédéraux. Elles prétendent être victimes d'un « déséquilibre fiscal » vis-à-vis des gouvernements sur les bases suivantes :

- les besoins permettant de faire face au coût des services offerts aux personnes et du renouvellement des infrastructures ne cessent d'augmenter;
- les gouvernements leur transfèrent des responsabilités sans le financement correspondant;
- leur part des recettes fiscales est minime (8 %);
- leurs revenus dépendent trop des seuls impôts fonciers³ (65 % au Québec et 55 % pour l'ensemble du Canada);
- les recettes foncières stagnent et continueront de le faire comparativement aux autres formes d'impôt.

À court terme, les municipalités revendiquent la moitié de la taxe fédérale sur les carburants et, à long terme, un programme fédéral d'aide aux infrastructures et au logement social. La FCM présente les États-Unis comme un exemple à suivre, que ce soit en matière d'autonomie locale, d'accès au financement fédéral ou de diversité des sources fiscales.

Aux États-Unis, la National League of Cities (NLC) et la National Association of Counties (NACo) ont des récriminations qui soulèvent des interrogations sur l'exemplarité du modèle états-unien. Elles reprennent la plupart des arguments cités plus haut, mais sur des bases plus solides :

- les responsabilités de leurs membres sont beaucoup plus étendues, particulièrement dans les domaines où les besoins croissent le plus vite (santé, services sociaux, éducation);
- le partage des missions sociales avec les gouvernements multiplie les occasions de leur transférer des responsabilités au financement mal assuré;
- leur part des recettes fiscales reste modeste (10 %), malgré leurs responsabilités supplémentaires;
- leur autonomie financière est plus faible (40 %), malgré des sources plus diversifiées;
- leurs revenus dépendent plus que jamais de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales et, par ailleurs, elles profitent moins de la vigueur présente du marché foncier.

L'une des grandes différences entre les positions des associations canadiennes et états-unien est que, au lieu de réclamer un plus grand engagement fédéral dans les affaires locales, les secondes, particulièrement la NACo, demandent le respect des compétences des États et des administrations locales; elles se méfient des mandats fédéraux.

Tout cela reste au stade des critiques et des demandes. En Italie, en Espagne et, dans une moindre mesure, en France, on est passé à une décentralisation majeure, difficile à imaginer au Canada. Il faut dire qu'il s'agit ici d'États unitaires, historiquement centralisés, et que les réformes visent plus à renforcer les instances régionales que les communes locales.

En Italie, la réforme de 1998-2001 a consisté en un coûteux transfert de compétences en santé, en formation professionnelle et en transport. Ce transfert a principalement été assumé grâce à une « taxe additionnelle à l'impôt national sur le revenu », un nouvel « impôt régional sur l'activité productive » (IRAP), appliqué sur la valeur ajoutée nette de l'amortissement, une hausse de la part de la taxe nationale sur les carburants et une remise de près de 40 % de la TVA perçue dans une région. De plus, les régions ont pu décréter des augmentations limitées du taux de ces taxes, sauf de la TVA. Pour compléter le tout, une formule de péréquation a été instaurée. Cependant, dans le souci de contrôler les dépenses et de réduire fardeau fiscal, surtout pour les entreprises, le gouvernement Berlusconi a commencé à revenir sur ces concessions. Le taux de la « taxe additionnelle à l'impôt national sur le revenu » et celui de l'IRAP ont été gelés, et le coût de la main-d'œuvre sera graduellement exclu de l'assiette de l'IRAP.

En Espagne, la réforme de 1997-2002 a consisté en un coûteux transfert de compétences, au profit des communautés autonomes, en matière d'aide sociale, de santé et d'éducation, y inclus

3. Statistique Canada inclut les droits de mutation et les contributions des promoteurs dans les impôts fonciers.

la rémunération des enseignants. Ce transfert a principalement été assumé grâce à la remise de 33 % de l'impôt sur le revenu (avec possibilité limitée pour les communautés autonomes d'en modifier le taux), de 35 % de la TVA et de 40 % des taxes sur le carburant, le tabac et l'alcool, le tout complété par une formule de péréquation. En 2003, le pays a enclenché une réforme de la fiscalité destinée à renforcer la latitude des communes dans la fixation des taux fonciers, mais aussi à exonérer les particuliers et les petites entreprises de la taxe communale sur les activités économiques, dont l'assiette ne tiendra plus compte du nombre d'employés.

En France, la réforme est plus prudente. Elle a débuté par le retrait, complété en 2003, des salaires de l'assiette de la taxe professionnelle. D'ici 2005, les départements ou les régions recevront une part de la taxe sur les produits pétroliers et de celle sur les assurances. En contrepartie, ils assumeront de nouvelles compétences en matière de transport et de services sociaux.

Quelques constats

Compte tenu de leurs responsabilités plus limitées, les municipalités du Québec obtiennent, grâce aux impôts fonciers (combinés aux diverses tarifications), dont elles ont presque l'exclusivité, une autonomie financière, quantitative et qualitative, supérieure à la plupart des administrations locales occidentales.

Les États-Unis apparaissent comme un cas d'espèce parmi les autres fédérations. Une telle décentralisation des responsabilités vers plusieurs paliers administratifs locaux, au sein d'une fédération où le poids relatif de l'ensemble du secteur public reste « modeste », offre un caractère unique dont les origines sont liées au contexte sociopolitique sous-jacent à la naissance du pays. Ce trait particulier se caractérise par la valorisation de l'autonomie des individus et des communautés, doublée d'une méfiance envers tout pouvoir centralisé (*big government*) et d'une répugnance à l'égard des impôts. Par conséquent, les pouvoirs locaux y sont plus importants, mais financièrement moins autonomes. Leur fiscalité est plus diversifiée qu'au Canada, mais moins qu'en Europe. Les entrées fiscales n'y ont pas suivi les responsabilités locales, parce que les administrations semblent coincées entre la prééminence des gouvernements et la possibilité d'un veto des citoyens.

Aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, l'usage non exclusif de l'impôt sur le revenu ou de la taxe sur les ventes, ainsi que le partage du fardeau des dépenses sociales, ont accru la sensibilité des finances locales à la conjoncture économique et aux politiques des gouvernements. Le financement des municipalités canadiennes est plus autonome et plus prévisible. Ce qui distingue le Canada des fédérations européennes, c'est le recours unique à la fiscalité foncière, héritée de l'époque britannique. Il est vrai que cela a rivé les municipalités à une assiette fiscale stagnante durant la décennie 1990 en raison d'un ralentissement de la construction. Cependant, celui-ci ayant été provoqué par une « surconstruction » d'immeubles au cours des années précédentes, il avait permis à l'assiette fiscale d'atteindre un niveau élevé par rapport aux dépenses à assumer.

Dans les pays non fédératifs d'Europe, il y a une volonté manifeste de décentraliser les pouvoirs vers les instances régionales, lorsqu'elles en ont peu et qu'elles n'ont pas été « remplacées » par un deuxième palier de gouvernement (les fédérations). Mais cette volonté est freinée par le désir de limiter les dépenses et l'endet-

tement publics, ainsi que par les disparités de traitement entre les régions ou par rapport aux autres pays, pour des motifs d'équité et de compétitivité.

La réforme française est celle qui présente le plus d'analogie avec le contexte canadien, considérant que l'impôt foncier reste la principale source de financement des pouvoirs locaux. Elle met l'accent sur la responsabilité des pouvoirs locaux quant à l'aide aux personnes âgées ou démunies et sur les infrastructures régionales de transport. Le financement se concentre sur la valeur imposable des immeubles et sur la taxation des hydrocarbures. Il faudra voir si une éventuelle remise de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités canadiennes ne tiendra pas plus, dans ses modalités, de la subvention conditionnelle que de la remise fiscale.

Sources :

CLARK, Richard L. *Counties in Crisis: a Survey of Current Budgetary Situations Facing America's Counties*, Carl Vinson Institute of Government, University of Georgia, février 2003. Enquête pour la National Association of Counties.
http://www.naco.org/Template.cfm?Section=Finance_and_Intergovernmental_affairs&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=7624

DEXIA CRÉDIT LOCAL. *Finances locales dans l'Union européenne : tendances 1996-2001 et 1997-2002*, octobre 2002 et novembre 2003.
http://www.dexia-clf.fr/abonnes/pages/monde_local/donnees_budgetaires/note_conjoncture/doc/NdCEF.pdf

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Early Warning: Will Canadian Cities Compete? A Comparative Overview of Municipal Government in Canada, the United States and Europe*, mai 2001.
<http://www.fcm.ca/english/Communications/overview-e.pdf>

NATIONAL ASSOCIATION OF COUNTIES. *2003-2004 Finance and Intergovernmental Affairs Platform*.
http://www.naco.org/Template.cfm?Section=Finance_and_Intergovernmental_affairs&template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=9061

NATIONAL LEAGUE OF CITIES. *Cities and the Future of Public Finance: a Framework for Public Discussion*, 2002 (en ligne).
http://www.nlc.org/nlc_org/site/programs/municipalities_in_transition/board_statement.cfm

NATIONAL LEAGUE OF CITIES. *Cities' Fiscal Challenges Continue to Worsen in 2003: Research Brief on America's Cities*, novembre 2003 (en ligne).
http://www.nlc.org/nlc_org/site/files/pdf/fsbrief03a.pdf

NATIONAL LEAGUE OF CITIES. *City Fiscal Conditions in 2002: Research Report on America's Cities*, août 2002.
http://www.nlc.org/nlc_org/site/files/reports/fiscal02.pdf

New York Times. Éditions diverses de novembre 2002 à mai 2003.
<http://www.nytimes.com>

STATISTIQUE CANADA. « Finances des administrations publiques : recettes, dépenses et excédents 2002-2003 », *Le Quotidien*, 18 juin 2003.
<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030618/q030618a.htm>

STATISTIQUE CANADA. *Le Canada en statistiques > Gouvernement > Recettes, dépenses et dette*.
http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/govern_f.htm#rec

U.S. CENSUS BUREAU. *State and Local Government Finances by Level and Type of Government: 2000-01* (tableau 1).
<http://www.census.gov/govs/estimate/01st001.xls>

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET CONFÉRENCE BOARD DU CANADA. *La situation fiscale des municipalités québécoises : rapport synthèse*, mai 2003.
http://www.umq.qc.ca/publications/memoire/_pdf/FISCALITE_SyntheseM.pdf

DUCHARME, Yves. *L'avenir en marche : propositions de réorganisation administrative de la Ville de Gatineau*, dans l'annexe 3 des notes pour l'allocation du maire de Gatineau et président de la Fédération canadienne des municipalités devant la Chambre de commerce de Gatineau, le mercredi 17 septembre 2003, octobre 2003.
<http://www.gatineau.ca/gatineau/pdf/Propositiondereorganisation.pdf>

Résumé de documents de documents

Voici quatre documents, ou leur résumé, qui ont été déposés dans le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques (RVIPP) entre le 16 octobre 2003 et le 15 janvier 2004.

COHÉSION SOCIALE

Conciliation travail-famille : l'exemple de la politique familiale suédoise (Clip 2343)

Veilleur associé : Sébastien Daignault, ministère du Conseil exécutif

En Suède, orientation et flexibilité sont les assises de la politique familiale en matière de conciliation travail-famille. Grâce à un mécanisme de congés parentaux ciblés, souples et généreux, et encadrés par le droit du travail ainsi que par une assurance parentale, les parents suédois peuvent mieux combiner vie familiale et vie professionnelle.

Au regard du droit du travail suédois, le père et la mère ont la possibilité de prendre un congé à temps plein, non rémunéré, jusqu'à ce que l'enfant ait dix-huit mois. Ils ont également le droit de travailler à temps partiel, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de huit ans.

L'assurance parentale, quant à elle, met à la disposition des parents une banque de 450 jours d'indemnité. Elle prévoit qu'à l'exception des trente jours réservés au père et des trente jours réservés à la mère, le couple peut se partager les congés à sa convenance. Le montant des indemnités est calculé sur la base de 80 % du revenu pendant les 360 premiers jours et selon un montant quotidien fixe, les 90 derniers jours.

La souplesse du mécanisme repose sur le fait que le salarié peut avoir recours à son droit aux congés et aux indemnités de façon fragmentée, c'est-à-dire qu'il a la possibilité de travailler à temps partiel (à 25, 50 ou 75 % du temps) en recevant des indemnités calculées proportionnellement au temps non travaillé. De plus, dans l'éventualité où le droit aux indemnités ne serait pas entièrement utilisé pendant les dix-huit premiers mois de l'enfant, les parents peuvent s'absenter, à temps complet ou à temps partiel, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de huit ans.

Outre ces congés parentaux, les pères suédois, à l'arrivée d'un nouveau-né, ont droit à un congé indemnisé. Les mères, quant à elles, ont droit à un congé de maternité indemnisé d'au moins sept semaines avant l'accouchement et de sept semaines après celui-ci. De plus, des indemnités temporaires sont versées à celui des parents qui s'occupe d'un enfant malade de moins de douze ans.

Ce mécanisme à l'égard des congés parentaux est largement utilisé par l'ensemble des familles. En 2001, les parents ont utilisé 95 % de leur droit aux indemnités pendant les 360 premiers jours et 80 %, les 90 derniers jours.

Source :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES. « La politique suédoise de la famille », Feuillet de documentation, n° 2, Stockholm, mars 2000.

GOUVERNEMENT EN LIGNE

Une évaluation du gouvernement en ligne aux États-Unis (Clip 2444)

Veilleur-coordonnateur : Jean-François Guilloteau, ministère des Transports

Le développement du gouvernement en ligne, en matière de gestion, est l'une des cinq priorités de l'administration états-unienne actuelle. L'Office of Management and Budget (OMB) a ainsi subventionné 25 projets destinés à accroître le recours aux technologies de l'information dans la gestion publique et l'offre de services.

Le Vérificateur général des États-Unis a récemment évalué l'implantation du gouvernement en ligne de 4 des 25 projets subventionnés par l'OMB. Il s'agit de la mise sur pied d'un système de paie normalisé pour l'ensemble des agences fédérales (il y a 22 systèmes de paie à l'heure actuelle), d'un guichet unique des données géospatiales du gouvernement fédéral, des États et des municipalités; d'outils pour améliorer l'achat de biens et services par le gouvernement, et d'un portail unique d'affaires, destiné aux petites entreprises, sur les lois et les règlements du gouvernement fédéral, des États et des municipalités.

Même si, dans l'ensemble, les travaux progressent relativement bien, le Vérificateur a noté un problème commun aux quatre projets, soit une collaboration insuffisante de partenaires importants. Ainsi, dans le cas du système de paie, les fournisseurs sont étroitement associés au projet, mais on note le cas d'un utilisateur important qui sera appelé à faire des changements – majeurs et coûteux – de ses façons de faire. Du côté du guichet géospatial, le nombre d'États et de municipalités associés au projet est insuffisant. En ce qui concerne l'achat de biens et services, c'est la participation des agences fédérales au projet qui n'est pas suffisante. Pour ce qui est du portail d'affaires, c'est l'absence d'entente formelle entre les partenaires, d'une définition des rôles et responsabilités de chacun et d'une stratégie de financement qui pose problème.

Au moment où le Québec entend accélérer le développement du gouvernement en ligne, cette leçon sur la nécessité de faire participer, de façon officielle, l'ensemble des partenaires clés doit être gardée à l'esprit.

Source :

UNITED STATES GENERAL ACCOUNTING OFFICE. *Electronic Government, Potential Exists for Enhancing Collaboration on Four Initiatives*, Report to Congression Committees, octobre 2003, GAO-04-06, 54 p.

Hyperliens :

www.businesslaw.gov/
www.gao.gov/highlights/d046high.pdf
www.geodata.gov/gos
www.geo-one-stop.gov/

GESTION DES RISQUES

La torture est-elle nécessaire? (Fiche 2516)

Veilleur-coordonnateur par intérim : Olivier Lamalice, ministère de la Sécurité publique

Utilisation de la torture par les pays occidentaux

Selon l'avocat américain et professeur de droit à Harvard, Alan Dershowitz, la torture serait désormais un mal nécessaire pour assurer la sécurité des sociétés occidentales, notamment pour contrer le terrorisme. De passage à l'Université de Montréal, le 8 décembre dernier, monsieur Dershowitz a présenté son point de vue sur les attentats de septembre 2001 et sur la suite des événements.

L'avocat spécialisé en droit constitutionnel avance que les États-Unis devraient légaliser l'emploi de la torture. Il affirme que la torture est cruelle et qu'il ne l'approuve pas, mais qu'elle est de toute façon pratiquée par les États-Unis et les autres pays occidentaux, et qu'elle est même « déléguée » à des pays à qui elle ne pose pas de problème éthique. En effet, les États-Unis utilisent, selon la confession de nombre d'agents importants de la CIA et du Pentagone, les services d'autres pays pour pratiquer la torture – le Maroc, l'Égypte, les Philippines, la Jordanie – et se servir ensuite des renseignements ainsi obtenus. Dans cette optique, Dershowitz propose d'encadrer la pratique de la torture afin de ne plus la laisser en zone grise sur le plan juridique.

Encadrement de la torture par des règles éthiques

L'argument « démocratique » est au cœur de la thèse de Dershowitz : un pays démocratique doit faire preuve de transparence et d'imputabilité, y compris dans l'utilisation de la torture. Selon l'avocat, la question n'est pas d'être pour ou contre la torture, puisqu'elle est déjà pratiquée, mais bien d'établir des balises quant à son utilisation. Par exemple, les États-Unis ont mis sur pied un « centre d'interrogation » en Afghanistan dans le but de soutirer de l'information aux talibans et aux membres d'Al-Qaïda faits prisonniers. Des pressions physiques ont été pratiquées, notamment le refus d'administrer les soins nécessaires aux détenus blessés, comme ce fut le cas pour John Walker Lindh, le « taliban » américain. Des rapports font état d'au moins deux décès des suites de tortures pratiquées dans le centre d'interrogation américain de la base aérienne de Bagram.

Bien que Dershowitz ne se présente pas comme favorable à la torture, une certaine ambiguïté persiste. En effet, il utilise constamment l'exemple de la *ticking bomb* pour justifier le recours à la torture. Si nous savions qu'une bombe est sur le point d'exploser, admettrions-nous la torture sur les personnes soupçonnées de connaître l'emplacement de ladite bombe? Peut-être, mais on sait que la torture peut faire avouer n'importe quoi : un prisonnier philippin torturé a « reconnu » avoir commis les attentats d'Oklahoma City!

Selon Ken Roth, directeur de Human Rights Watch, l'utilisation de ce genre d'argument extrême a permis à Israël de torturer massivement les prisonniers palestiniens soupçonnés d'appartenir à des groupes terroristes. Ce genre de légalisation de la torture est en fait une acceptation de cette pratique comme outil légitime à employer dans le cadre d'une enquête de sécurité nationale. Toutefois, comment déterminer que la torture est réellement nécessaire à la sécurité nationale? Toujours selon Roth, les États-Unis, se présentant comme le pays champion des droits humains, enverraient un message confus en légalisant la torture. Cela équivaudrait à avouer que la fin justifie les moyens, argument utilisé par les terroristes pour faire avancer leurs visées politiques.

Il demeure que les États-Unis et les autres pays occidentaux pratiquent la torture sur une base régulière, et ce, toujours dans une zone de non-droit. Par exemple, l'utilisation de plus en plus courante de *teaser guns* (armes envoyant une décharge électrique) et de *stun belts* (ceintures électrifiées envoyant des décharges sur commande) est considérée par Amnistie internationale comme une torture et un traitement inhumain. L'utilisation récente de *stun belts* au procès de John Allen Muhammad n'a toutefois soulevé que très peu de questionnements. Le public étant très peu sympathique à Muhammad, la situation n'a soulevé la colère que des organismes de droits humains.

La « sous-traitance » de la torture répond à une logique similaire à celle de la délocalisation des industries occidentales vers le tiers-monde. En effet, cette situation ne pourrait-elle pas s'inscrire dans la même logique que celle de la sous-traitance d'autres travaux « sales », comme la confection à la chaîne de produits manufacturés dans les zones franches d'Asie du Sud-Est et des *maquiladoras* sud-américaines? Sous-traiter la torture reviendrait, en fait, à reproduire la relation économique inégale dans le domaine des droits humains : les pays se trouvant à la marge de l'économie mondiale pourraient bien être les mêmes qui se situent à la marge de la protection des droits humains.

Sources :

BLOCK, Irwin. « Western Country Must Acknowledge Torture Is a Necessary Evil, Lawyer Says », *The Gazette*, 9 décembre 2003, p. A7.

CBS. « Legal torture? », *CBSnews.com*, 20 septembre 2002.

CNN. « Dershowitz: Torture Could Be Justified », *CNN.com*, 3 mars 2003.

DERSHOWITZ, Alan M. « Is There a Torturous Road to Justice? », *L.A. Times*, 8 novembre 2001.

PALMER, Alasdair. « The US May Use Torture Against Terrorism », *Telegraph*, 15 décembre 2002.

QUIVIS.COM. « Torture, American Style », *Quivis.com*, 9 avril 2003.

RADIO NETHERLAND. « Alan Dershowitz: "The US is Now, Currently Engaged in Torturing People" », 18 avril 2003.

TURLEY, Johnathan. « Courtroom: Torture at the Push of a Button », *Washington Post*, 28 août 2003.

TURLEY, Johnathan. « Rights on the Rack: Alleged Torture in Terror War Imperils U.S. Standards of Humanity », *Jewish World Review et Common Dreams Newscenter*, 7 mars 2003.

GOUVERNE – RELATION ÉTAT-CITOYENS

La confiance envers le secteur public : pourquoi elle est importante et comment l'améliorer (Fiche 2483)

Veilleure-coordonnatrice : Anne-Michèle Meggs, ministère du Conseil exécutif

La confiance envers les institutions publiques au Royaume-Uni

Une enquête fort intéressante sur la confiance envers les institutions publiques, menée par le MORI Social Research Institute, a été publiée en 2003 par la Audit Commission du Royaume-Uni. Cette enquête se distingue d'autres sondages sur le sujet par les nouveaux éléments qu'elle apporte au débat. La méthodologie, quantitative et qualitative, est décrite en annexe au rapport d'enquête.

Le rapport d'enquête couvre les questions suivantes :

- la définition de la confiance;
- l'importance de la confiance pour l'administration publique;
- de quelle façon la confiance peut varier entre les secteurs et les groupes, notamment chez les jeunes, et en particulier chez les jeunes Noirs;
- l'évolution des niveaux de confiance;
- les déterminants de la confiance;
- la confiance et l'imputabilité;
- les partenariats public-privé;
- comment se construit la confiance.

Une étude a été publiée, à la suite du rapport d'enquête, sur les secteurs qui relèvent directement de la compétence de la Audit Commission, c'est-à-dire les conseils locaux, les hôpitaux publics et les services policiers. Cette deuxième étude renforce la conclusion selon laquelle les déterminants de la confiance sont essentiellement la satisfaction par rapport au service reçu et les promesses tenues.

Enfin, un troisième document, intitulé *Trust in the Public Sector, Public Sector Briefing*, tire quelques conclusions de la recherche et souligne certains paradoxes.

La confiance, élément déterminant des relations entre l'État et les citoyens

La question de la confiance est régulièrement soulevée dans les sondages qui touchent aux affaires gouvernementales. Certains chercheurs sont d'ailleurs sceptiques face à un indicateur si subjectif et tellement assujéti aux aléas de l'actualité. De plus, on entend parfois l'argument selon lequel un certain niveau de méfiance est normal, et même souhaitable, dans une démocratie.

L'étude qui fait suite au rapport d'enquête se distingue par son volet qualitatif qui nous permet de bien comprendre l'importance de la confiance – surtout dans des secteurs particuliers comme la sécurité publique et la sécurité civile – et de percevoir les gestes qui peuvent influencer positivement ou négativement sur les relations entre l'État et les citoyens.

La communication gouvernementale est cruciale pour le développement et le maintien de la confiance. L'honnêteté, l'intégrité, l'indépendance et la capacité de bien communiquer des élus et des dirigeants, la bonne gestion des attentes des

citoyens, la manière dont les préposés abordent les citoyens, la réaction organisationnelle aux erreurs, la qualité, la crédibilité et la diffusion efficace et ciblée de l'information sont autant de facteurs à considérer.

Il est particulièrement intéressant de noter le rôle des médias comme facteur influant sur l'opinion publique. Sans dénoncer entièrement leur effet, les participants à l'enquête reconnaissent que les médias exagèrent leur façon de présenter les problèmes auxquels font face les services publics, particulièrement en ce qui concerne leurs reportages sur les hôpitaux.

La distinction entre l'employé qui offre le service directement au citoyen et l'organisation, représentée par le « bureaucrate » ou le « gestionnaire », qui lui impose des contraintes, est également intéressante. L'étude présente l'exemple précis des cibles de performance imposées d'« en haut » qui peuvent avoir un effet pervers sur le niveau du service (le médecin, face aux cibles à l'égard des listes d'attente, qui ne prend pas autant de temps avec chaque patient). Le Royaume-Uni, comme la Nouvelle-Zélande et certains États américains, a favorisé la création d'agences indépendantes (*executive agencies*) pour ce qui est des fonctions opérationnelles de certains ministères. On peut se demander si couper à ce point le lien entre ceux qui élaborent les politiques et ceux qui les appliquent ne conduit pas à des politiques et à des cibles qui ne correspondent pas à la réalité, entraînant ainsi une perte de confiance envers le système.

On constate également que la perception de la qualité du service peut infléchir les choix des citoyens face aux services offerts. Les palmarès d'écoles ou d'hôpitaux peuvent donc sûrement influencer sur les habitudes des citoyens.

Les organismes d'évaluation ou de recours indépendants – qu'on pense au Vérificateur général, au Protecteur du citoyen, aux commissaires aux plaintes et à l'éthique – sont appréciés du public et crédibles à ses yeux dans la mesure où leur intervention peut entraîner un réel changement. Souvent, toutefois, le public n'est même pas au fait de l'existence de ces instances de surveillance.

Sur la question des partenariats, d'une part, le public est ouvert aux partenariats public-privé, à condition que l'État maintienne le contrôle et que l'imputabilité ne soit pas évacuée. Quant aux partenariats entre les instances publiques, on peut présumer que la restructuration complète de l'administration d'un secteur laisserait le public perplexe, puisqu'il existe une présomption selon laquelle la collaboration va de soi. Les qualités et compétences recherchées chez les employés et dirigeants de l'État sont clairement définies, ce qui peut aider au recrutement et à la formation des fonctionnaires.

En somme, il s'agit ici d'une enquête riche en information, utile et pratique.

Sources :

MORI SOCIAL RESEARCH INSTITUTE, AUDIT COMMISSION. *Trust in Public Institutions*, Londres, 2003, 44 p.

MORI SOCIAL RESEARCH INSTITUTE, AUDIT COMMISSION. *Trust in Public Institutions: New Findings: National Quantitative Survey*, Londres, 2003, 28 p.

ROYAUME-UNI, AUDIT COMMISSION. *Trust in the Public Sector, Public Sector Briefing*, Londres, 2003, 12 p.

Liste des documents produits

documents produits

Dans le site du Réseau gouvernemental de veille, trois principaux types de documents sont disponibles, soit le clip, la fiche et le dossier. Vous trouverez ci-dessous la liste des documents produits du 16 octobre 2003 au 15 janvier 2004. Les documents annonçant des activités qui ont déjà eu lieu n'ont pas été retenus, sauf si un compte rendu de cette activité y a été ajouté.

Les documents présentés sont classés selon l'ordre alphabétique des auteurs. Le ministère ou l'organisme indiqué est celui où l'auteur exerçait ses fonctions au moment où il a rédigé le document.



CLIPS

Blais, Pierre; ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

- Forum sur le rôle des municipalités dans le développement économique
- Le *Rails-to-Trails Conservancy*, un organisme voué à la réutilisation récréative des emprises ferroviaires désaffectées

Bourque, Karine; ministère du Conseil exécutif

- « La société des savoirs », 72^e congrès de l'ACFAS
- Indicateurs de l'éducation pour le Québec : édition 2003
- Première publication du *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2003*, de l'UNESCO

Carter, David; ministère de l'Environnement

- Agriculture et OGM : vers un monopole mondial
- Couverture médiatique des OGM
- Levée du moratoire sur les OGM en Nouvelle-Zélande
- OGM comme indicateur de mines antipersonnel
- Projet pilote fédéral portant sur les renseignements sur l'évaluation des OGM

Champagne, Patrick; ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

- Les premières élections municipales entièrement électroniques au Canada

Cyimpaye, Donatilla; ministère du Conseil exécutif

- Proposition de loi tendant à créer un service civique pour tous les jeunes Français

Daignault, Sébastien; ministère du Conseil exécutif

- Conciliation travail-famille : l'exemple de la politique familiale suédoise
- Conférence de la Curatrice publique du Québec : l'intérêt de la veille au Curateur public
- Discours du trône : Tony Blair présente un programme chargé
- Soutien économique aux familles : oui, mais comment?

Deschênes, Dany; ministère de la Sécurité publique

- L'invasion de l'Irak : une erreur stratégique?
- La transformation des institutions étatiques de sécurité à travers les cas français et espagnol
- Ouvrages sur la sécurité internationale et le terrorisme
- Rapport annuel de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies de l'Union européenne

Effemey, Brigitte; Délégation générale du Québec à Londres

- Mondialisation et perte d'emplois
- Palmarès des systèmes de santé de 19 pays de l'OCDE
- Partenariat public-privé : des enseignements à tirer
- Politique régionale des pays nordiques
- Quelques conclusions relatives à l'exercice de sécurité au métro Bank, à Londres
- Une révolution tranquille dans le National Health Service (NHS)

Gouin, Ugo-Mercier; ministère du Conseil exécutif

- Du choc à l'action – colloque sur l'avenir démographique de Québec
- Étude de l'OMS sur les pathologies affectant l'appareil locomoteur

Grenier, Paul; ministère du Revenu

- Centres de service et d'assistance aux citoyens dans l'État de Bahia – une expérience réussie d'intégration de l'offre de services de différentes instances et paliers gouvernementaux
- La tâche de prélever les taxes sur les ventes Internet ne devrait pas revenir aux entreprises

Guilloteau, Jean-François; ministère des Transports

- Après le SRAS, l'hiver et les originaux
- Deux hyperliens du gouvernement français sur les PPP
- Discours du trône ontarien sous le signe du déficit
- Dossier de veille français sur les risques majeurs
- Impact du 11 septembre sur les perspectives économiques des grandes villes américaines
- Le camionnage de longue distance au Québec
- Le financement des transports urbains, un rapport du Parlement français
- Mesures pour contrer le déclin de la population en Écosse
- Portail pour les professionnels et les petites entreprises de l'administration française
- Un guide canadien pour lutter contre l'étalement urbain
- Une évaluation du gouvernement en ligne aux États-Unis

Hitayezu, Félicien; ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Prix au détail de la viande bovine : les consommateurs québécois n'ont pas été lésés à la suite de la crise de la « vache folle »

Holca, Brigitte; ministère des Transports

- Publication sur les développements en transport en commun

Huot, Patrick; ministère de la Santé et des Services sociaux

- Une veille spécialisée sur le vieillissement et les changements démographiques

Laflamme, Michel; ministère du Conseil exécutif

- L'état de l'engagement citoyen dans les secteurs public et parapublic au Québec
- Table ronde de l'IRPP sur la réforme des institutions démocratiques

Larose, Micheline; ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Allégations nutritionnelles et de santé : précision de la Commission européenne
- Conséquences du libre-échange
- Lutte contre le bioterrorisme : nouvelles règles applicables à l'exportation de produits alimentaires vers les États-Unis
- Nouvelles règles d'étiquetage des denrées alimentaires en Europe

Lavoie, Olivier; ministère du Conseil exécutif

- Réforme des institutions démocratiques en Ontario

Leclerc, Richard; ministère des Relations internationales

- L'action internationale de l'Alberta en 2002-2003
- La place de Taiwan aux Nations unies, réflexion sur la recherche de reconnaissance d'une nation sur la scène internationale
- Nouvelles avenues de la politique aérienne internationale du Canada face au projet d'accord de ciel ouvert entre les États-Unis et l'Union européenne
- Un modèle pour l'analyse des politiques publiques : la contribution de John W. Kingdon et d'« Agendas, Alternatives, and Public Policies »

Luciani, Andrée; ministère des Transports

- Aux États Unis, composez le « 511 » pour de l'information sur le transport aux usagers
- Les mesures en transport du Plan français de lutte contre la pollution de l'air
- Nouveaux critères d'évaluation du financement des projets en transport par l'État du Massachusetts
- Profil littéraire des villes américaines de plus de 250 000 habitants
- Une journée de travail en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

Meggs, Anne-Michèle; ministère du Conseil exécutif

- Financement des universités : une étude comparative préparée par l'Australie
- Les services publics ne profitent pas toujours aux pauvres – rapport de la Banque mondiale
- Une « rationalisation » ou une « renationalisation » dans le rail britannique – la suite d'une expérience de partenariat public-privé

Mercier, Dominic; ministère de l'Environnement

- L'évolution en France des taxes et des redevances liées à l'environnement depuis 1995
- La EPA va aider les consommateurs américains à localiser et à acheter des produits économiques et efficaces dans l'utilisation de l'eau
- La sécurité des installations militaires américaines
- La sensibilité des Français à leur environnement de proximité
- La vie marine des mers froides serait plus exposée à un cocktail chimique provenant des égouts

- Le nouveau site Internet du ministère de l'Environnement d'Allemagne sur les énergies renouvelables
- Le vélo dans les villes françaises
- Les changements climatiques provoqueraient une augmentation des chutes de neige dans la région des Grands-Lacs
- Les zones aériennes : une faille dans la sécurité des centrales nucléaires
- Mort lente pour la mer Morte
- Projet de loi européen sur l'importation de bois
- Réingénierie : l'expérience d'Indianapolis et l'application, par l'administration Bush, du principe de compétition public-privé à la fonction publique fédérale
- Une étude recommande au gouvernement Blair d'introduire un système de péage routier
- Wisconsin : nouvelles mesures priorisant l'agriculture

Péan, Marie José; ministère du Conseil exécutif

- Agenda 2010 : les réformes entreprises par le gouvernement allemand
- L'amélioration de l'accueil dans les administrations publiques françaises
- La réforme de l'État en France : moderniser la haute fonction publique

Ramadan, Nemer; ministère des Relations internationales

- Conférence sur les relations Égypte-Canada

Roberge, Pascal; ministère du Conseil exécutif

- Les risques émergents au XXI^e siècle : vers un programme d'action (OCDE)
- Tendances récentes du système urbain canadien et leurs répercussions en matière de planification et de politiques urbaines

St-Pierre, Jean-Marie; ministère du Revenu

- Quelques tendances concernant les technologies de l'information pour l'année 2004

Thibeault, Martin; ministère de l'Environnement

- Responsabilité sociétale : de bonnes relations avec les parties prenantes peuvent contribuer grandement à créer de la valeur pour l'entreprise

Tremblay, Larry; ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

- Démographie et exclusion sociale dans l'Union européenne

Vidal, Jonathan; ministère des Relations internationales

- Le 60^e anniversaire des relations diplomatiques entre le Mexique et le Canada

Willems, Geoffrey; ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

- Contexte de migration européenne
- Réforme du droit d'asile en France


Arseneault, Paul-Émile; Secrétariat du Conseil du trésor

- L'évaluation des politiques publiques : les leçons à tirer de l'expérience du Québec

Bergeron, Jean-François; ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

- Aires protégées : la stratégie « Patrimoine vital de l'Ontario »

Boisvert, Mario; ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

- La Fédération canadienne des municipalités lance la campagne « Pour combler l'écart » et réaction de M. Paul Martin
- La fiscalité locale européenne : une caractérisation par régions de l'Europe occidentale
- La réforme du financement et de la fiscalité des administrations locales en France
- Les réformes du financement et de la fiscalité des régions italiennes et des communautés autonomes espagnoles
- Portrait des finances locales dans l'Union européenne et comparaisons avec les cas canadien et américain

Bourque, Karine; ministère du Conseil exécutif

- L'enjeu démographique : vers une synergie interministérielle

Daignault, Sébastien; ministère du Conseil exécutif

- L'Union européenne, future pouponnière de technologies?

Doyle, Louis; ministère des Transports

- Le partenariat B.C. Rail-CN

Gagnon, Rémy; ministère des Relations internationales

- Colloque « Construire les Amériques », de nombreux obstacles en perspective à la construction des Amériques

Gingras, Jean-Pierre; Forum des grands organismes

- La performance supérieure est scrutée : une recherche de la firme Accenture
- Le point d'entrée de l'avenir pour chaque client : un « centre de contact clientèle » performant

Gravel, Lise; ministère des Relations internationales

- Lula et l'exercice du pouvoir, un an après

Lalande, Pierre; ministère de la Sécurité publique

- L'opinion publique et les sanctions communautaires

Lamalice, Olivier; ministère de la Sécurité publique

- La campagne « Security for America » du syndicat américain des agents de sécurité : les ratés de la sécurité privée
- La pensée magique sécuritaire : la guerre à la drogue en Grande-Bretagne
- La torture est-elle nécessaire?

Leclerc, Richard; ministère des Relations internationales

- Les relations du Canada avec le Japon dans une perspective d'échanges avec la région Asie-Pacifique
- Soixante-quinze ans de relations diplomatiques entre le Canada et le Japon (1928-2003)

Marquis, Éric; ministère des Relations internationales

- Élection spéciale du 7 octobre en Californie – analyse des résultats et prospective

Meggs, Anne-Michèle; ministère du Conseil exécutif

- La confiance envers le secteur public : pourquoi elle est importante et comment l'améliorer
- Le gouvernement canadien se mesure : « Le rendement du Canada 2003 »
- Une nouvelle unité en Australie pour assurer la réalisation et le suivi efficaces des politiques prioritaires gouvernementales

Mercier, Dominic; ministère de l'Environnement

- « The Project for the New American Century » : un projet politique pour l'Amérique du XXI^e siècle
- États-Unis : le projet de loi sur l'énergie rejeté par le Sénat
- Fonds de pension – les coûts potentiels des changements climatiques
- Les douanes américaines ne seraient pas étanches en matière de détection de matériel radioactif

Morin, Christiane; ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

- Partage des redevances sur les mines, le gaz naturel et le pétrole en Colombie-Britannique

Noël, Roger; ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

- Conférence internationale « Les possibilités et défis de la diversité : un rôle pour le capital social? »

Soussi, Alin; Secrétariat du Conseil du trésor

- États-Unis : le *Government Performance and Results Act* dix ans plus tard
- L'examen des programmes et la gestion par résultat au Royaume-Uni

Tardif, Jacques; ministère du Revenu

- Implantation sur Internet de la consultation des dossiers fiscaux des contribuables particuliers par l'ADRC
- Partenariat public-privé – le point de vue de différents acteurs

Vidal, Jonathan; ministère des Relations internationales

- Les droits de la personne au Mexique

Willems, Geoffrey; ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

- Les Québécois, la natalité, la famille et la retraite : sondage CRP, Radio-Canada et La Presse


Deschênes, Dany; ministère de la Sécurité publique

- La nécessité de repenser la sécurité à l'ère des menaces asymétriques

Leclerc, Richard; ministère des Relations internationales

- Les relations nippo-canadiennes face à l'ALÉNA

Liste des veilleures-coordonnatrices et des veilleurs-coordonnateurs

Ministère ou organisme	Nom	Courriel
Curateur public du Québec	Patricia Robert	patricia.robert@curateur.gouv.qc.ca
Forum des grandes villes	Sylvie Cossette	sylvie.cossette@ville.longueuil.qc.ca
Forum des grands organismes	Jean-Pierre Gingras	jean.pierre.gingras@rrq.gouv.qc.ca
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Féliçien Hitayezu	felicien.hitayezu@agr.gouv.qc.ca
Ministère de l'Éducation	Marcel Ross	marcel.ross@meq.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	Suzanne Lamy	suzanne.lamy@messsf.gouv.qc.ca
Ministère de l'Environnement	Pierre Lefebvre	pierre.lefebvre@messf.gouv.qc.ca
Ministère de la Culture et des Communications	Dominic Mercier	dominic.mercier@menv.gouv.qc.ca
Ministère de la Justice	André Sully	andre.sully@mcc.gouv.qc.ca
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Jean-Pierre Tétreault	jptetreault@justice.gouv.qc.ca
Ministère de la Sécurité publique	Michel Clavet	michel.clavet@msss.gouv.qc.ca
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	Olivier Lamalice (p. i.)	olivier.lamalice@mss.gouv.qc.ca
Ministère des Finances	Pierre Blais	pierre.blais@mamsl.gouv.qc.ca,
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	Diane Hastie	diane.hastie@finances.gouv.qc.ca
Ministère des Relations internationales	Roger Noël	roger.noel@mrci.gouv.qc.ca
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	Patrice Bachand	patrice.bachand@mri.gouv.qc.ca
Ministère des Transports	Annie Létourneau	annie.letourneau@mrnf.gouv.qc.ca
Ministère du Conseil exécutif	Jean-François Guilloteau	jfguilloteau@mtq.gouv.qc.ca
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	Sébastien Daignault	sebastien.daignault@mce.gouv.qc.ca
Ministère du Revenu	Éric Villemagne	eric.villemagne@mder.gouv.qc.ca
Ministère du Travail	Lise Blanchette	liseblanchette@mrq.gouv.qc.ca,
Secrétariat à la condition féminine	Denis Matte	denis.matte@travail.gouv.qc.ca
Secrétariat du Conseil du trésor	Solange Matte	solange.matte@scf.gouv.qc.ca
	Alin Soussi	asoussi@sct.gouv.qc.ca

**Vous avez des questions à poser ou de l'information à faire partager?
N'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de votre ministère ou organisme.**

Prospective est un bulletin produit sous la coordination du
Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 1.01
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : (418) 528-0659
Télécopieur : (418) 643-2570

Comité de rédaction

Pierre Blais, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Ugo-Mercier Gouin, ministère du Conseil exécutif
Gina Laveau, ministère du Conseil exécutif
Dominic Mercier, ministère de l'Environnement
Patricia Robert, Curateur public du Québec
André Sully, ministère de la Culture et des Communications

Révision linguistique

Michelle Collard, ministère du Conseil exécutif

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1488-304X
© Gouvernement du Québec, 2004

Activités à venir à venir

Les coûts cachés, environnementaux et sociaux, de la croissance du parc auto au Québec et dans le monde

Déjeuner-conférence avec M. Jean Mercier, de l'Université Laval
Musée national des beaux-arts du Québec
Québec
Le mercredi 16 juin 2004, de 11 h 30 à 13 h 30

Formation de base à la veille

Québec
Le jeudi 17 juin 2004, de 8 h 30 à 16 h 30
Pour vous y inscrire ou pour en savoir plus, communiquez avec
votre veilleure-coordonnatrice ou votre veilleur-coordonnateur.

